

# **SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**« S.N.M.V.T »**

-----  
**S.A au capital de 39 938 746 Dinars**  
**SIEGE SOCIAL : Rue Larbi Zarrouk-2014 Mégrine**  
**MF : 0001110 K/P/M/000**  
**RC : B177071996**  
-----

## **LES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09/06/2017**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N° 60 du 20/05/2017 et par des communiqués publiés aux journaux de Assabah et Le Temps du 17/05/2017.

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc valablement délibérer.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2016, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2016, faisant ressortir pour l'exercice 2016 un bénéfice net après impôt de 1 916 434,957 dinars pour SNMVT, et un bénéfice net consolidé après impôt de 2 801 389,222 dinars.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux

membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2016.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des voix.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d'administration la création d'un Fonds Social pour l'amélioration du climat social et la motivation du personnel.

L'Assemblée Générale charge le conseil d'administration de procéder à la constitution juridique et financière du Fonds et de mettre en place le règlement intérieur et les procédures de sa gestion et de son contrôle.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des voix.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 qui s'élève à 1 916 434,957 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	1 916 434,957 dinars
Résultats reportés	1 472 469,720 dinars
<b>Total à affecter</b>	<b>3 388 904,677 dinars</b>

#### **Affectation**

Réserve légale	169 445,233 dinars.
Fonds Social	200 000,000 dinars
Résultat reporté	3019 459,444 dinars

**Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des voix.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2016 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des voix.**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 60 000 Dinars brut au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des voix.**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Stéphane MAQUAIRE en qualité d'administrateur indépendant et ce, pour la durée restante du mandat des autres membres du conseil d'administration.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des voix.**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.**